

Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de
MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le 14 septembre 2021 à 20h00
sous la présidence de Mme CAVODEAU Marie-Josée, Maire

Membres présents ou représentés : Mme CAVODEAU Marie-Josée,
M. BOECKEL Peter, Mme TRITSCHLER Michèle, M. BALL Patrick
M. BOECKEL Jean-Daniel, M. GRODARD Denis, M. HANSMANN Frédéric, Mme HERRMANN
Mélanie, M. HIRTZ Edy, M. MERVELET Michael, Mme MEYER Christine, M. MEYER Serge, Mme
SELTZ Catherine,

Membres absents excusés : SELTZ Catherine

Membres absents non excusés :

Membres du conseil municipal : -

Elus : 15 En fonction : 14 Présents ou Représentés : 14 Présents : 13

Mme le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers municipaux présents.

1.

N°45/2021

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2021 est approuvé à 13 présents et 1 procuration.

2.

N°46/2021

Objet : Nouveau Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes du Pays de Barr présenté par Vincent KOBLOTH vice-président.

M. Vincent KOBLOTH vice – président de la Communauté de Communes du Pays de Barr est venu présenter et répondre aux interrogations du conseil municipal concernant le nouveau Pacte Financier et Fiscal.

3.

N°47/2021

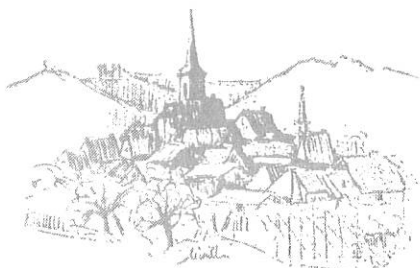
Objet : Indemnisation des heures supplémentaires pour les agents de la commune de Mittelbergheim

Point 1 :

Les agents de la commune de Mittelbergheim ont touché des heures supplémentaires durant les deux dernières années (de juin 2019 à juin 2021) pour un montant total de 10 568.61€ alors qu'il n'y avait pas délibération qui actait cette possibilité.

La trésorerie de Sélestat nous demande de régulariser cette situation en accordant la remise gracieuse au personnel en l'occurrence : M. BERTSCH Gilles – M. DA SILVA Carlos – Mme ESSLINGER Chloé – Mme FASSEL Paméla et M. UHLRICH Fabrice.

Mme le Maire soumet au vote du conseil municipal la remise gracieuse au personnel sur les 2 années.



Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de M. BALL Patrick, **approuve à l'unanimité des membres présents** cette remise gracieuse sur 2 ans au personnel de la commune.

A noter que la délibération qui sera prise ce jour, n'est pas rétroactive, par conséquent il est demandé de joindre un décompte détaillé des heures supplémentaires perçues par mois et par salarié sur une période de 2 ans ainsi que la délibération exécutoire.

Point 2 :

➤ **Les heures supplémentaires**

Les IHTS (*Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires*) sont versées à l'agent en cas de travail effectué au-delà de la durée réglementaire du travail.

Il s'agit d'heures supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail dans le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Il n'existe pas de liste préétablie de cadres d'emplois ou de grades territoriaux éligibles aux IHTS. En application du principe de parité, les agents territoriaux ne peuvent prétendre à l'indemnisation des heures supplémentaires que s'ils relèvent d'un cadre d'emplois ou d'un grade de catégorie C ou B.

Le nombre des heures supplémentaires au sens défini précédemment **ne peut dépasser 25 heures** par mois, étant précisé que les heures accomplies durant les dimanches, les jours fériés et la nuit sont prises en compte dans ce contingent.

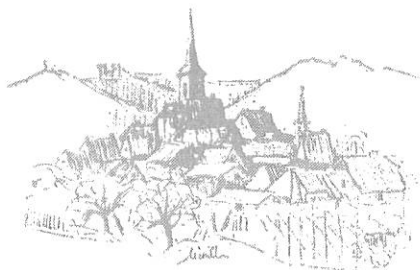
On rappellera que la compensation des heures peut être réalisée en tout ou partie sous la forme d'un repos compensateur (1 heure supplémentaire = 1 heure de repos)

Indemnisation monétaire : calcul de l'IHTS :

La rémunération horaire est égale à : TIB annuel + NBI + indemnité de résidence
1820

La rémunération horaire est majorée :

- de 25 % pour les 14 premières heures supplémentaires (x 1.25).
- de 27 % pour les heures suivantes (x 1.27).
- De 2/3 pour les heures de dimanche et jours fériés en plus de la majoration initiale (x 5/3)
- De 100 % pour les heures de nuit (entre 22h et 7h) en plus de la majoration initiale (x 2)



Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de
MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

➤ **Bénéficiaires de l'I.H.T.S.**

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Fonctions
Administrative	B	Rédacteurs Territoriaux	Secrétaire de Mairie
	C	Adjointes Administratifs Territoriaux	
Technique	C	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent d'entretien Agent polyvalent espaces verts Agent technique polyvalent
		Adjointes Techniques Territoriaux	
Médico-sociales	C	Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	ATSEM

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de M. BALL Patrick, **approuve à l'unanimité des membres présents** la mise en place des heures supplémentaires pour les agents de la commune de Mittelbergheim.

Autorise Mme le Maire à signer les décomptes d'heures supplémentaires.

4.

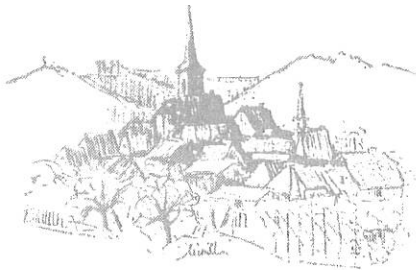
N°48/2021

Objet : Décision modificative

FONCTIONNEMENT	
Article	Montant
6226 Honoraires	- 4 000 €
6236 Catalogues et imprimés	+ 4 000 €

FONCTIONNEMENT	
Article	Montant
6226 Honoraires	- 1 000 €
60633 Fournitures de voirie	+1 000 €

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de M. BALL Patrick adjoint en charge des finances, **approuve à l'unanimité des membres présents** ces décisions modificatives.



Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

5.
N°49/2021
Objet : Point ONF

Madame le Maire laisse la parole à Michèle TRITSCHLER.

Michèle TRITSCHLER présente le bilan des coupes, travaux, dépenses et recettes du 1er semestre 2021 ainsi que des projets de plantations à venir.

Deux réunions ont eu lieu avec le responsable ONF : M. Zirnheld, le 20 juillet en mairie et le 26 août en forêt communale.

À ce jour, 500 m3 ont été coupés et commercialisés :

180 m3 bois de palettes (SCIERIE FEIDT)
260 m3 bois de charpente (SCIERIE SIAT)
60 m3 bois de charpente (SCIERIE MATTHIEU)
Pour un montant de recettes d'environ 24000 euros.
Les frais de coupe, débardage, s'élèvent à 20000 euros, soit un bénéfice de 4000 euros.

Il convient de rappeler que la commune a bénéficié du versement de l'aide à l'évacuation des bois scolytés d'un montant de 8584.72 euros.

Une réunion sur site s'est tenue le 26 août, en présence de M. Zirnheld, Mme le Maire, et les adjoints Peter Boeckel et Michèle Tritschler.

La forêt de Mittelbergheim située essentiellement en crête au niveau du Welschbruch fait apparaître une nette dégradation depuis la visite effectuée durant l'été 2020.

Nous constatons un important dessèchement et dépérissement essentiellement des résineux, sapins et épicéas en raison des scolytes.

Les feuillus : charme, hêtre, érables, semblent mieux résister à ces attaques ainsi qu'à la sécheresse.

Les jeunes pousses, non protégées, subissent également d'importants dégâts par le gibier de passage en crête.

Afin de pallier à cette recrudescence de coupes sanitaires et de pérenniser notre forêt, la commune procédera dès la fin de l'année 2021 à une campagne de plantation.

La parcelle N3 d'environ 27 ares, sera clôturée (clôture et piquets disponibles), les travaux seront réalisés en régie interne par nos ouvriers communaux.

En concertation avec M. Zirnheld,

750 arbres issus de 4 essences différentes ont été commandés.

Cèdre, chêne, charme, châtaignier et érable champêtre, coût des arbres hors taxes 749.50 euros.

Les plants restants seront utilisés pour enrichir l'enclos disponible ou plantés dans des trouées opportunes.

La commune souhaite également associer les enseignantes et leurs écoliers, lors d'une journée de plantation, en lien direct avec leur programme scolaire.

Les villageois sensibilisés par cette action seront cordialement invités. La date exacte sera communiquée au courant de l'automne.



Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

6.

N°50/2021

Objet : Divers

- Mme le Maire explique que comme chaque année, la société ORANGE nous sollicite afin de mettre en place un pylône de 24 mètres de haut au niveau du Rippelsholz.
- Suite au courrier parvenu à l'ensemble du conseil municipal et en mairie le 13 septembre de M. FOURNIAL Patrick Président de l'association Mittel-B, concernant la collection Wolf qui est à vendre.

Mme le Maire propose un groupe de travail afin de parler de cette collection. Mme le Maire précise bien qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise.

Enfin, il est proposé de convier M. Patrick FOURNIAL à cette réunion afin qu'il puisse exposer le projet de son association.

Le groupe de travail se compose de : Mme CAVODEAU Marie-Josée – Mme TRITSCHLER Michèle
M. BALL Patrick – M. BOECKEL Jean-Daniel – M. HANSMANN Frédéric et M. MEYER Serge.

Une première réunion aura lieu le 6 ou le 13 octobre en fonction des disponibilités de M. FOURNIAL Patrick

- Mme TRITSCHLER Michèle propose une nouvelle action pour le nettoyage du cimetière, le 23 octobre 2021 le matin soit une semaine avant la toussaint. L'ensemble du conseil municipal ainsi que les villageois sont conviés à cette action.
- M. Patrick BALL remercie vivement le Crédit Agricole pour leur participation à l'achat des tablettes numériques à l'école.
- Prochaine commission bâtiment le 27 septembre 2021 à 20h00.
- M. Frédéric HANSMANN nous informe que le salon des Vins Libres du 17 et 18 juillet 2021 a engendré de nombreux problèmes de circulation et de stationnement.
Mme le Maire a décidé que cette manifestation ne serait plus autorisée dans les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23h00

Mittelbergheim, le 15 septembre 2021



Le Maire,
Marie-Josée CAVODEAU

